Image not found or type unknown

La déclaration d’insaisissabilité

Par **richo**, le **26/10/2013** à **10:56**

bonjour,

1- la déclaration d’insaisissabilité protège de tous créanciers.
y compris les impôts ????????????????

2-la personne doit informer son conjoint des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de sa profession.

c'est quoi les conséquences ????????????????

merci infiniment de me répondre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés